



☎ : 04.50.69.71.80
☎ : 04.50.69.41.28
✉ : mairie@etercy74.fr
Site: www.etercy74.fr

Horaires

Ouverture au public :

Mardi 17h00-19h00
Jeudi 17h00-19h00

Fermeture vacances de

Noël :

Du 24 Décembre 2018
au 1er janvier 2019

« L'ETERCIEN »

N°15
Novembre 2018

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Une nouvelle année se termine avec tout son cortège de souvenirs, de bons moments de la vie, ou de passages difficiles à traverser. Au niveau communal, ce dernier exercice a été riche, que ce soit dans le domaine associatif, ou dans celui des réalisations communales, pour améliorer votre cadre de vie.

Comme vous avez pu le constater, la traversée du Bioley a retrouvé son calme et surtout une autre allure. Ces travaux, sous maîtrise d'œuvre du Conseil Départemental, étaient destinés à la réfection de la traversée du hameau, route départementale fréquentée, qui représentait un danger potentiel pour certains de ses usagers.

Notre commune a vu également la transformation de la route des Fontaines, vous assurant sécurité et conformité à la réglementation relative à l'accessibilité de la voirie et des espaces piétons. Plus centralement, nous pouvons évoquer la métamorphose de la place de la Mairie et de l'Église, début de l'aménagement et du développement de votre Centre Chef-lieu. Ces travaux répondent désormais aux exigences liées à l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) afin de se conformer à la loi du 11 Février 2005 (délibération du 15 Décembre 2016 et arrêté du 20 Avril 2017).

N'oublions pas dans la foulée, la réunion publique du 28 avril dernier qui a permis aux nombreuses personnes présentes de toucher d'un peu plus près le futur du prochain Centre Chef-lieu. Je crois que le sentiment de qualité qui s'en est dégagé de la part des citoyens présents devrait contribuer à son succès.

Je vous rappelle ici que le développement de ce secteur, issu des réflexions du PLU d'il y a maintenant 18 ans, poursuit l'objectif de développer un habitat de qualité avec une certaine mixité sociale sur un site certes remarquable, le tout dans le respect du développement durable.

La qualité du travail effectué tout au long de cette année est à souligner et il convient donc de féliciter l'ensemble des intervenants aux différents projets, des élus au Maître d'œuvre en passant par les entreprises retenues qui ont su conduire ces chantiers en parfaite entente avec les riverains, même si des travaux de cette envergure ne peuvent pas se dérouler sans quelques anicroches et réajustements.

.../...

Pour les semaines et mois qui viennent, le programme s'annonce au moins aussi dense et je voudrais tout d'abord évoquer avec vous deux sujets qui vont bien occuper vos élus :

Le déplacement de l'extrémité de la route des Écoles:

Par arrêté municipal du 26 novembre 2018, le Maire de la commune d'Etercy, a ordonné l'ouverture d'une Enquête Publique concernant le projet d'aliénation de l'extrémité de la voie communale dite route de l'école, pour donner suite à la décision des élus en vue de la sécurité aux abords de l'école et pour optimiser l'aménagement de la zone Ue, surface accueillant des espaces publics, propriété communale.

Monsieur Jean-Louis PRESSE est nommé Commissaire-Enquêteur.

Vous trouverez ci-joint (en pages 4-5-6) un descriptif du projet

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposées en Mairie d'Etercy pendant 15 jours consécutifs **du lundi 10 décembre 2018 au lundi 24 décembre 2018** à l'exception des dimanches et des samedis, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Les mardis et jeudis de 17 heures à 19 heures en mairie, chacun pourra consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur en mairie d'Etercy.

Le Commissaire-Enquêteur se tiendra également à la disposition du public à la Mairie d'Etercy :

Le lundi 10 décembre 2018 de 09H00 à 11H00.

Le lundi 24 décembre 2018 de 09H00 à 11H00.

Le dossier sera également mis à la disposition du public sur le site internet de la commune.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur sera déposée à la mairie d'Etercy et mis à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront également publiés sur le site internet de la commune et tenus à la disposition du public pendant un an.

A l'issue de l'instruction et dès les conclusions du Commissaire Enquêteur le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation d'aliénation de l'extrémité de la voie communale dite route de l'école.

.../...

Dimanche 16 Décembre 2018 à l'école

Rendez-vous **dimanche 16 décembre** pour le traditionnel **bar à huîtres / saumon / foie gras**.

Cette année, **rendez-vous à l'école d'Etercy** à partir de 10h et jusqu'à 14h.

Dégustation d'huîtres de Cancale ou d'Oléron, de saumon et de foie gras autour de la buvette où du vin d'Alsace sera bien présent.

Il sera possible de faire vos commandes (huîtres / foie gras / saumon) le jour même pour une livraison le vendredi 21 décembre à partir de 16h30 devant la salle communale.

Organisation commune entre le **Comité des fêtes** et l'**APE**.



...Nous vous attendons nombreux !

L'aménagement du Centre Chef-lieu:

Ce projet a pour objet l'aménagement et l'équipement des terrains en vue principalement de la construction de bâtiments à usage d'habitation et à usage d'activité de commerces ou de services.

- Après avoir arrêté le projet de l'étude d'impact (délibération du 24 mai 2018) et tiré le bilan des différentes concertations préalables à la mise en place d'une concession d'aménagement sur le secteur du Centre Chef-lieu (délibération du 6 septembre 2018), le Conseil Municipal a décidé de lancer un marché de concession.
 - ✓ Après analyse des propositions et discussion avec notre avocat et notre conseiller financier une phase de négociation sera proposée aux candidats pour apporter des réponses ou précisions aux interrogations soulevées par la commission « ah 'doc ».
 - ✓ A l'issue de la négociation, il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver la rédaction définitive du contrat négocié entre le concédant et le concessionnaire.
 - ✓ Pour rappel le programme prévisionnel de constructions de logements porte sur la réalisation d'environ 120 logements (soit environ 8 500 m² de surface plancher), dans le secteur Centre Chef-lieu, y compris les surfaces de services.
 - ✓ La réalisation de cet aménagement sera conclue pour une durée de 10 ans à compter de sa notification.

Composition du Conseil du Conseil Municipal:

Le 18 et 25 novembre, lors de élections partielles municipales les urnes ont parlé et six nouveaux conseillers municipaux ont été élus : mesdames Nelly BOUCHET, Patricia PETELAT, messieurs Cédric QUILLET, Roland ROSAZ, Michel SAÏZ, Guillaume SERVETTAZ.

Ces derniers ont décidé de participer démocratiquement au développement de notre commune.

Lors du prochain Conseil Municipal du 13 décembre 2018 à 19 heures, nous intégrerons et souhaiterons la bienvenue aux six nouveaux élus qui seront aussitôt investis dans leur fonction de Conseillers Municipaux.

Sachez que je m'efforcerai comme depuis 2008 à œuvrer dans l'intérêt public et en toute démocratie.

Pour clore cet échange, la fin de l'année 2018 approche à grands pas, à partir du 04 décembre, Etercy s'illuminera, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter de passer de bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

Toute l'équipe municipale aura le plaisir de vous recevoir autour d'un « pot convivial » à l'occasion des vœux le vendredi 04 janvier à 18H.

Très cordialement à vous tous.

Jacques COPPIER, maire.

Le déplacement de l'extrémité de la route des Écoles

CONTEXTE ET OBJECTIF

A l'occasion d'une réunion publique qui s'est tenue le samedi 28 avril 2018, l'équipe municipale de la commune d'ETERCY a présenté son projet pour le développement de la commune à l'horizon 2030/2035.

Quatre éléments clés ont été identifiés pour le développement de la commune, dont notamment :

- la pérennisation et le développement du secteur scolaire ;
- l'aménagement du Centre - Chef - Lieu autour du socle école / mixité sociale et vie associative ;

Ces objectifs se traduisent plus particulièrement par une extension de groupe scolaire existant mais également par le projet de création d'une salle polyvalente.

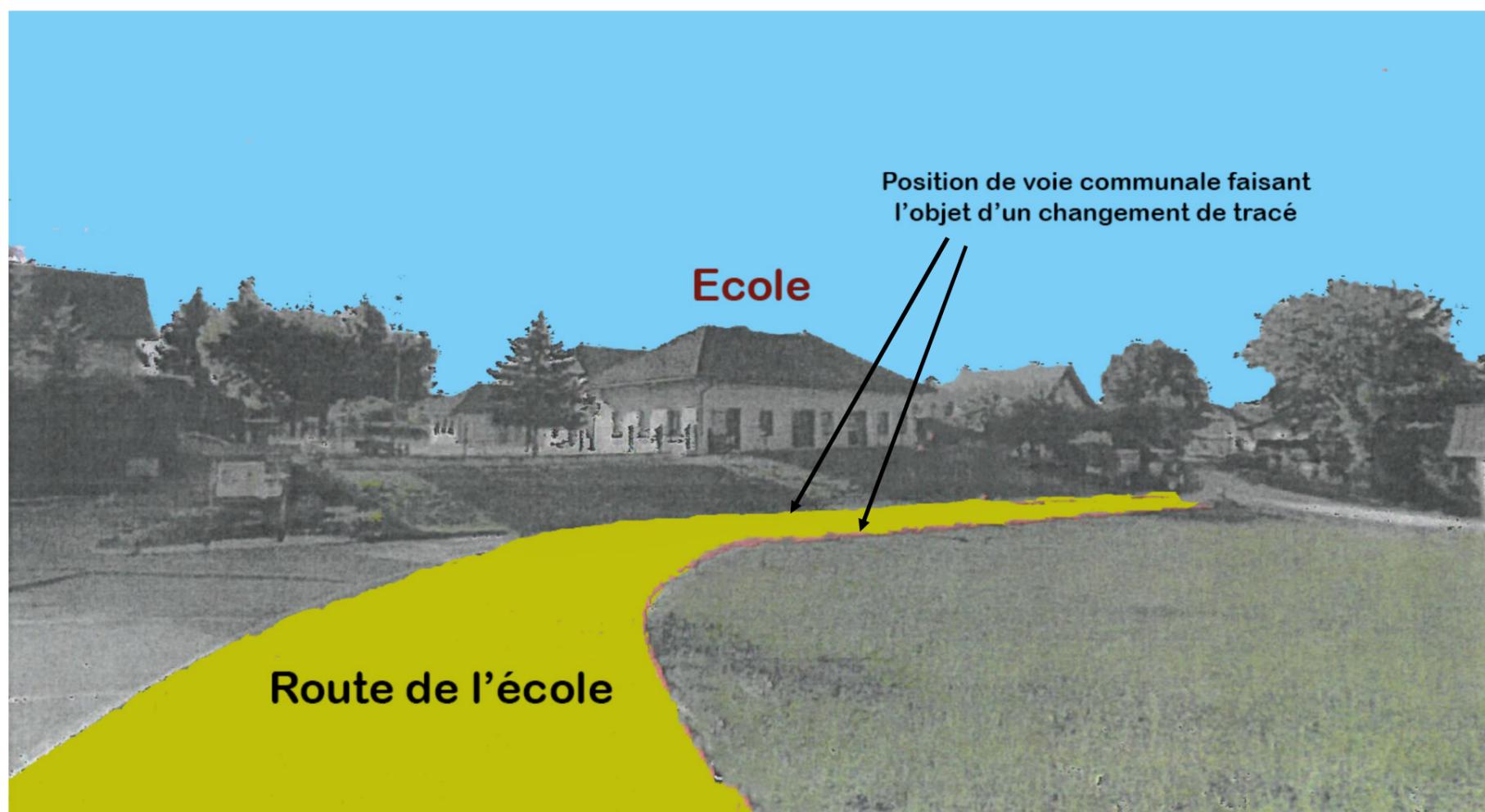
La planification graphique du développement de la commune met en évidence plusieurs zones dites de « dents creuses » au cœur du chef - lieu. L'une d'entre elles se situe à l'Est de l'école et est identifiée comme susceptible de recevoir les équipements publics de la commune.

Cependant, l'école et cet espace destiné à recevoir les équipements publics de la commune sont actuellement séparés par la voie communale nommée « Route de l'Ecole ».

Le projet de l'équipe municipale est donc de déplacer cette voie communale afin de permettre l'extension de l'école dans le prolongement du site existant et de la repositionner un peu plus à l'Est, sur une propriété lui appartenant.

Dans le cadre de son projet pour le développement de la commune, l'équipe municipale réfléchit également à la création d'autres équipements publics tels que la salle polyvalente.

Le changement de tracé de la voie communale est l'occasion pour la commune d'optimiser la desserte de tous ces équipements tout en conservant les conditions de dessertes des propriétés privées riveraines. De plus, la commune est maîtresse de tout l'aspect foncier de l'opération car propriétaire de l'ensemble du tènement.



Le déplacement de l'extrémité de la route des Écoles

PROJET

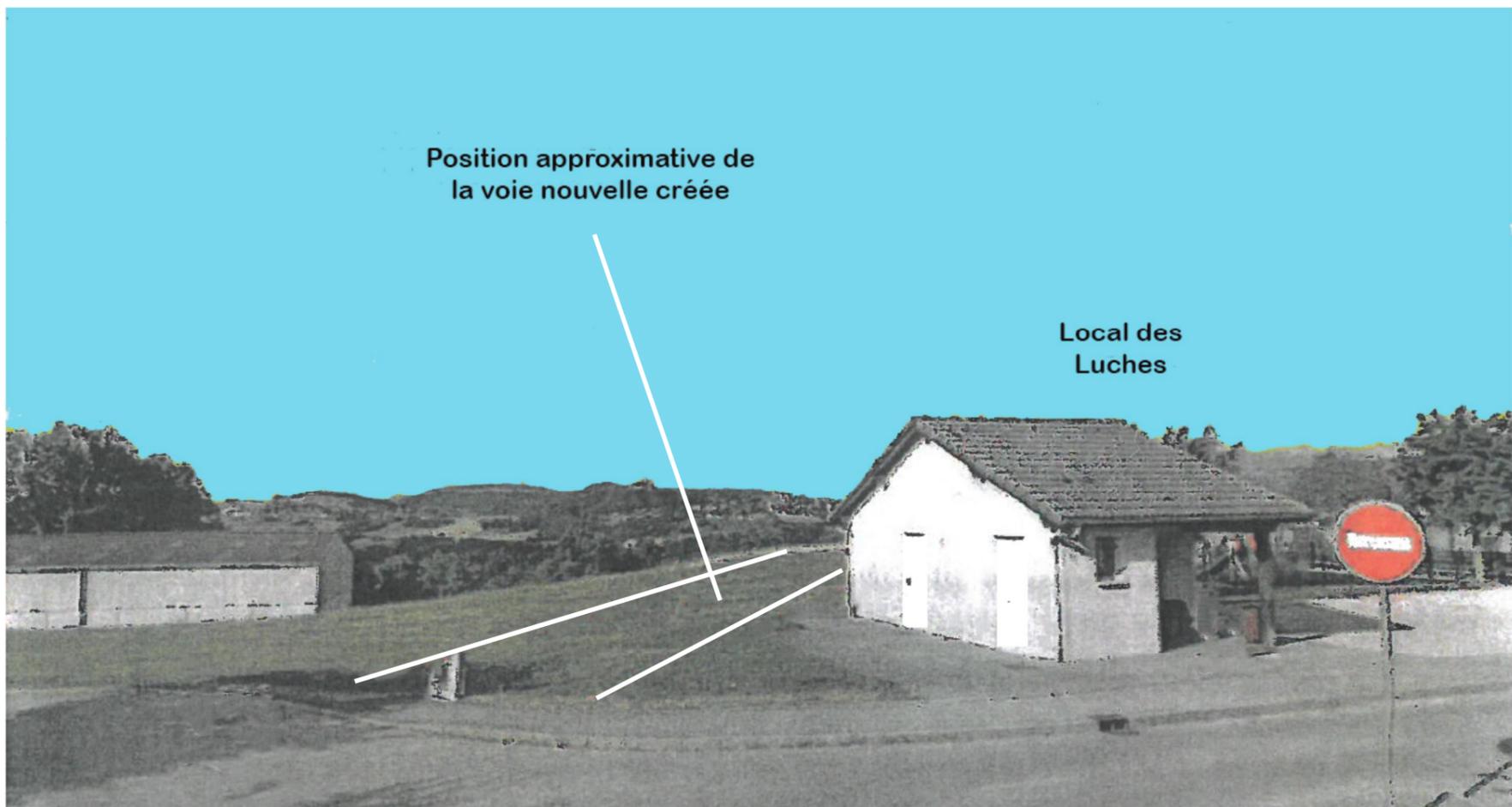
Afin de respecter ses objectifs, la commune propose de procéder à la désaffectation et au déclassement de la portion de la voie communale nommée « Route de l'École » située au droit de l'école afin de récupérer l'emprise foncière supportant cette portion de voie et de pouvoir la réaffecter le moment venu au projet d'extension de l'école. *(Voir emprise dont le contour est teinté de rose sur le plan parcellaire ci-joint)*

La portion de voie communale nommée « Route de l'École » conservée deviendra alors une impasse, dont l'extrémité sera aménagée en aire de retournement.

Dans un même temps, afin de rétablir les fonctions de desserte des propriétés privées riveraines initialement assurées par la voie communale dite « Route de l'École » tout en anticipant les aménagements envisagés dans le cadre du projet d'aménagement du centre chef - lieu, la commune prévoit la création d'une voie communale nouvelle, sur une propriété privée de la commune, à proximité du local des services techniques et des tennis. *(Voir emprise teintée de gris sur le plan parcellaire ci-joint)*

L'aménagement de cette voie nouvelle comportera une chaussée de largeur variable entre 5,50 et 6,00 mètres, un cheminement piéton de 2,00 mètres de large longeant la chaussée et permettant de rejoindre le chemin rural des Luches *(emprises teintées de beige sur le plan parcellaire ci-joint)* ainsi que tous les espaces jeux.

L'emprise de cet aménagement comportera également de nouveaux espaces verts, en particulier entre la nouvelle voie et le cheminement piéton ainsi qu'entre le cheminement piéton et les espaces jeux. *(Voir emprises teintées de vert sur le plan parcellaire ci-joint)*



Le déplacement de l'extrémité de la route des Écoles

PROJET D'ENSEMBLE

